



Le Président

Albi, le 12 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Vous avez certainement eu l'occasion de prendre connaissance, par la voie des médias ou dans le cadre de manifestations locales, des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles se déroule le début des travaux de la retenue de Sivens à Lisle-sur-Tarn.

Ce projet, porté par le Département du Tarn, fait l'objet de contestations de la part de personnes aux origines géographiques et motivations diverses.

Le site d'implantation connaît depuis plusieurs jours une occupation illégale prenant parfois des tournures violentes et la présence des forces de l'ordre est rendue nécessaire pour protéger les salariés présents sur ce chantier.

Depuis quelques jours, la campagne de dénigrement et de désinformation des opposants s'intensifie, tout particulièrement à Lisle-sur-Tarn et dans les communes situées à proximité, prenant la forme de faux courriers du Conseil général, de propos calomnieux et mensongers, d'intimidations, de menaces, de dégradations et de destructions de biens publics et privés.

Mardi 9 septembre, les locaux du Conseil général ont été pris d'assaut par des opposants à la retenue de Sivens, saccageant tout sur leur passage, et s'en prenant directement au personnel départemental particulièrement choqué.

Dans un état démocratique et républicain, aucune opposition à un projet ne saurait justifier de tels comportements.

Voilà pourquoi, face à cette situation excessive et intolérable que je déplore, il me paraît nécessaire de vous apporter quelques éléments d'informations.

Tout d'abord, à l'origine de ce projet se trouvent des préoccupations communes à tous les territoires ruraux, qui consistent à trouver les solutions les plus réalistes pour faire coïncider deux enjeux majeurs : la préservation de la qualité de nos ressources en eau et le maintien des activités économiques ayant besoin de ces mêmes ressources.

Les perspectives réalistes du changement climatique annoncent pour 2050 une diminution significative (les études menées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne parlent de près de 40 %) des ressources en eau disponibles sur le grand Sud-Ouest, et une modification prononcée des caractéristiques saisonnières (pluies importantes en hiver, sécheresse accentuée en été).

Dans ce contexte de raréfaction de l'eau reconnue par tous, la constitution de réserves adaptées apparaît comme la solution pour anticiper les difficultés à venir.

La retenue de Sivens a vocation à anticiper ces problématiques sur notre bassin. Elle constitue la deuxième étape d'un programme initié en 2003 à l'initiative du Département du Tarn et Garonne, destiné à améliorer la qualité du Tescou, cours d'eau sur le Tarn et le Tarn et Garonne, connaissant des périodes régulières de quasi-assecs, tout en modérant les prélèvements, essentiellement agricoles, qui s'y produisent. La première étape prévoyait la réalisation d'une retenue sur le Tescounet (Thérondel), effectuée en 2009.

La retenue de Sivens sera constituée d'une digue en terre de 12 mètres de haut et le plan d'eau constitué aura une superficie de 34 hectares pour un volume stocké de 1,5 millions de mètres cube ; on est bien loin des ouvrages existants dans notre département (Saint-Géraud, Razisse, La Bancalié, qui représentent à eux seuls plus de 35 millions de m<sup>3</sup>) et grâce auxquels de nombreuses activités et de nombreux usages sont garantis aujourd'hui et demain pour le plus grand nombre (eau potable, hydroélectricité, agriculture, soutien des niveaux d'eau).

Concernant son coût, ce projet d'un montant de 8,4 millions d'euros bénéficie de financements de l'Agence de Bassin Adour Garonne et de l'Union Européenne à hauteur de 80%.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit bien dans le respect de la Loi et de la réglementation :

- consultation et débat public réalisés dans le cadre d'une enquête publique à l'automne 2012,
- arrêtés inter-préfectoraux de déclaration d'utilité publique et d'intérêt général.

Les jugements rendus à ce jour à la suite des recours intentés par les opposants ont été favorables à la réalisation de cet ouvrage permettant ainsi le démarrage des travaux en toute légalité.

Parmi les arguments invoqués par les opposants à ce projet, il y a la disparition d'une zone humide boisée importante, au lieu-dit du Testet, située à l'endroit même où la digue de la retenue doit être édifiée. Cette contestation, compréhensible et honorable au demeurant, pose le problème de l'acceptation locale de tout projet d'aménagement, qui, de par sa réalisation, impacte forcément le milieu naturel. Ce qui importe est le bénéfice apporté pour le territoire par ce projet et les mesures de compensation environnementales qui doivent être à la hauteur de l'atteinte portée au milieu naturel.

L'intérêt général du projet n'a pas été remis en cause et les mesures de compensation environnementales, particulièrement importantes, ont été programmées et s'inscrivent dans la politique environnementale menée par le Département pour la préservation des espaces naturels sensibles tarnais.

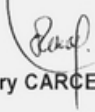
D'autres arguments sont avancés pour contester le projet dont l'objectif serait de favoriser à outrance le développement des pratiques d'irrigation par les agriculteurs.

Il n'en est rien car la retenue de Sivens a au contraire pour objectif de modérer, en les plafonnant, les besoins en eau exprimés par l'ensemble des irrigants référencés sur l'ensemble du cours d'eau, garantissant ainsi les écoulements nécessaires à son bon état. Les connaisseurs de cette vallée, que vous êtes, savent que les exploitations agricoles sont de petite taille et pour la plupart à gestion familiale.

Enfin, j'ajouterai que l'opposition qui fait tristement l'actualité de ces derniers jours, n'a plus de lien avec toute considération écologique ; elle vise principalement à agir de façon agressive et violente et tente d'imposer l'abandon du projet par des méthodes inadmissibles dans un Etat de droit.

Dans ces conditions difficiles, j'ai appelé à plusieurs reprises à la responsabilité les opposants, au calme, à l'apaisement et au respect de la légalité dans laquelle le Département du Tarn a toujours inscrit son action.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.



Thierry CARCENAC